

## **MOTION RELATIVE A LA MISE EN CONCURRENCE DU 3919 PAR L'OUVERTURE D'UN MARCHÉ PUBLIC**

*Déposée par le groupe de la gauche départementale*

*Rapporteuse : Stéphanie Maza*

Le 3919, ligne d'écoute aux femmes victimes de violences et aux victimes de violences conjugales a été créée et, est gérée depuis 1992, par la Fédération Nationale Solidarité Femmes. La FSNF rassemble 73 associations de protection des femmes sur tout le territoire et reçoit environ 2000 appels par semaine (+ 15% depuis le début du second confinement).

Les associations Solidarité Femmes accompagnent chaque année plus de 35 000 femmes victimes, hébergent plus de 3000 femmes et autant d'enfants, proposent aux femmes un accompagnement spécialisé et professionnel qui prend en compte toutes les conséquences des violences (sur leur santé physique et psychique, sur le plan social, économique et juridique) au plus près de leur lieu de résidence.

La lutte contre les violences faites aux femmes et contre les violences conjugales est bien au cœur des préoccupations du gouvernement puisqu'elle fait partie d'une des grandes causes de ce quinquennat. Le lancement du Grenelle des violences conjugales en septembre 2019 par Emmanuel Macron a permis de médiatiser l'existence du 3919. Mais alors que la FSNF demandait une augmentation de subvention pour pouvoir faire fonctionner ce numéro d'urgence 24h sur 24, le gouvernement a préféré lancer un appel d'offre pour l'ouvrir à la concurrence.

Si l'appel d'offre n'est pas remporté par la FSNF, il pourrait en résulter d'une baisse de la qualité de l'accueil des victimes de violences.

Considérant la lutte contre les violences au sein du foyer « grande cause du quinquennat en cours,

Considérant que l'ouverture du numéro à un marché public signifie le confier à un opérateur plus soucieux de rentabilité économique que de qualité de service rendue aux victimes,

Considérant le risque de perte en compétences et donc en qualité de suivi en cas de privatisation de la ligne qui signifie un risque évident de diminution drastique du temps d'écoute toujours pour des raisons économiques,

Considérant que mettre le 3919 en concurrence, c'est prendre le risque de fragiliser et faire vaciller le réseau national dense des 73 associations mis en place depuis 40 ans et qui permet aujourd'hui d'orienter vers une structure et un accompagnement local toutes victimes appelant le 3919.

Considérant que les 30 écoutant.e.s aujourd'hui du 3919 sont tou.te.s des professionnel.le.s du sanitaire et social et de l'accueil téléphonique,

Considérant le Département comme chef de file des solidarités, et partie prenante dans la lutte contre les violences faites aux femmes et au sein du foyer,

Les élu.e.s du Conseil Départemental, réuni.e.s aujourd'hui en assemblée plénière, demandent à l'État de :

- **De renoncer à ce marché de mise en concurrence**
- **De pourvoir la Fédération Nationale Solidarités Femme des moyens lui permettant de faire fonctionner le 3919 24h/24 ainsi que les associations partenaires de la ligne**